

## Israël-Palestine, la propriété des absents

### Chronique

*Frédéric Boyer* (journaliste) revient sur la situation des déplacés internes palestiniens de 1948, qui se sont retrouvés privés de leurs terres, conflit à l'origine de l'explosion de violence ces dernières semaines.

Les nouvelles venues de Jérusalem et de Gaza me désespèrent. Les menaces d'expropriation de familles palestiniennes habitant le petit quartier de Cheikh Jarrah, au nord de la Vieille Ville, ont réamorcé la [violence fratricide](#). C'est toujours la même antique histoire recuite de haine depuis des millénaires autour de quelques arpents de terre, d'actes de propriété disparus depuis des lustres et qui réapparaissent mystérieusement. La même terrible histoire de l'un, plus puissant, chassant l'autre, plus faible, et le privant de toit.

Étrange humanité qui n'est que de terre et de poussière et ne cesse dans l'histoire de vouloir priver l'autre de terre. De vouloir « absenter » l'autre présent depuis des générations avec lui. Humanité fantôme. Je me souviens de l'expression troublante de David Grossman, l'écrivain israélien : les *nokhehim nifkadim*, **les présents-absents**, pour désigner les déplacés internes palestiniens qui, au cours de la guerre de 1948, tout en restant « présents » sur le territoire devenu celui du nouvel État, se sont « absentes » de leurs foyers, et se sont trouvés privés du droit de propriété sur leurs terres, déclarées vacantes.

Il y eut même une loi, en 1950, « The Absentee Property Law », la loi sur la propriété des absents, selon laquelle les biens des personnes considérées « absentes » pendant la période comprise entre 1947 et 1948 ont été transférés à l'État d'Israël.

Comment, dites-moi, un peuple dont la mémoire est forgée dans l'exil et la diaspora peut-il infliger à d'autres familles les mêmes souffrances, les mêmes injustices ? Ne devrions-nous pas nous sentir responsables de tous ceux qui se sont « absentes » plutôt que de profiter de leur absence ? Après l'annexion de Jérusalem-Est en 1967, les Palestiniens possédant des terres situées au sein de Jérusalem ont pu continuer à jouir de leurs propriétés.

Mais en 2004, l'administration israélienne chargée du transfert des « propriétés des absents » a ouvert la voie à la confiscation des biens de résidents à Jérusalem-Est. Et permis ainsi qu'un petit groupe de colons juifs engage une bataille judiciaire pour expulser des habitants palestiniens de Cheikh Jarrah, rappelant alors la propriété de familles juives avant 1948.

À qui véritablement revient la terre ? Dans la Bible, quand Abraham pénètre en terre promise, il est précisé que « *les Cananéens sont déjà là dans ce pays* » (Gn 12, 6). Le texte de Genèse ne dit pas qu'il faut expulser, voire éliminer, ceux qui vivent déjà là sur cette terre. La Bible emploie un mot discuté pour qualifier le don de la terre, *achuzzah*, terme hébreu technique qui signifie plutôt un usufruit, une concession, qu'une propriété pleine et entière. Ce qui semble conforté par le Lévitique rappelant que c'est Yhwh qui reste propriétaire de la terre : « *Ne cédez jamais la terre irrévocablement, le pays est à moi, vous êtes des immigrés (gerîm) et des hôtes chez moi* » (Lv 25, 23).

La terre joue bien un rôle dans l'histoire d'Abraham, mais pas avec l'idée qu'elle lui appartient exclusivement. Jusque dans ses négociations pour y obtenir un tombeau pour Sara, il ne fait que réclamer le droit de recevoir une possession individuelle en tant qu'étranger (*ger*) et hôte : « *Je ne suis qu'un immigré, votre hôte, donnez-moi le droit de posséder une tombe chez vous en achuzzah* » (Gn 23, 4). Dans cette histoire, il me semble que nous devrions nous considérer chacun présent-absent sur la terre, et qu'il n'y a de propriété viable entre nous tous que si nous reconnaissons que nous avons été, comme notre père Abraham, invités à posséder. Si nous voulons la paix, la coexistence fraternelle, nous devons faire de l'origine de toute propriété une hospitalité. L'absolu contraire d'une colonisation.